Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500440-20260605-BROUALAN202628D-DE

**COMMUNE DE BROUALAN**
**République Française**
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2026

Nombre de membres : **11**
En exercice : **11**
Ont délibéré :
Date de convocation : 26/05/2026

L'an deux mil vingt six, le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAVY André Maire**

Etaient présents : **DAVY André, LELAVANDIER René, VALLET Marylène, PARIS Paulette, DEMANGE Jean-Luc , CHAUSSE Patrick ,TAS Alice, TRÉCAN Régine, , HOUBAERT Marion, LOUAGE Jérémie**

Absents : **SIMON Valérie (pouvoir à TRECAN Régine)**

Madame Alice TAS a été élue secrétaire de séance.

**Délibération N°28/2026** :
COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER : ÉLECTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX PROPRIÉTAIRES TITULAIRES ET UN PROPRIÉTAIRE SUPPLÉANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre du 2 avril 2026, Monsieur le président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine l'a invité à procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie le 28 avril 2026, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été publié sur le site internet de la commune ce même jour.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : Lelavandier René, Gouablin Eric et Davy Sylvain qui ont atteint leur majorité, jouissent de leurs droits civils et sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidats en séance les conseillers municipaux ci-après :
René LELAVANDIER
qui remplit les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

René Lelavandier – Titulaire
Eric Gouablin – Titulaire
Sylvain Davy – Suppléant

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500440-20260605-BROUALAN202628D-DE

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets, dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 11 ; la majorité requise est de 6 voix.

Ont obtenu au premier tour :
M Lelavandier René : 11 voix
M Gouablin Eric : 11 voix
M Davy Sylvain : 11 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs, MM.. LELAVANDIER René et GOUABLIN Eric sont élus membres titulaires et M. DAVY Sylvain est élu membre suppléant.

Le Maire

André DAVY




La secrétaire de séance

Alice TAS

